

1. Emploi

L'emploi dans les services, 2000 et 2011

En pourcentage de l'emploi total



Source : OCDE, Base de données sur les comptes nationaux, juin 2013. Voir notes de chapitre.StatLink

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932934850>

La part des services dans l'emploi continue de croître. La crise, qui a porté un coup sévère au secteur manufacturier et à la construction, a exacerbé cette tendance. En 2011, la part moyenne de l'emploi tertiaire avoisinait 74 % dans l'OCDE, et variait de 48 % (Turquie) à 84 % (États-Unis). Entre 2000 et 2011, elle a progressé de plus de 15 % en Espagne, en Irlande, au Portugal et en Slovaquie. En 2011, les services publics représentaient en moyenne 40 % de l'emploi tertiaire dans l'OCDE, pour une fourchette comprise entre 29 % (Luxembourg) et 51 % (Islande).

Les services marchands à forte intensité de savoir dépendent beaucoup de la haute technologie (e.g. capital en TIC) et emploient une main d'œuvre plutôt qualifiée pour satisfaire le marché moderne et très concurrentiel. Depuis 2000, leur part dans l'emploi augmente dans l'OCDE ; en 2011, elle s'élevait en moyenne à 12 % du total. Cette hausse est surtout imputable aux activités professionnelles, scientifiques et techniques, qui absorbent la moitié de l'emploi du secteur. Les services TIC ne représentent que 3 % environ de l'emploi total dans l'OCDE.

En revanche, la part des activités de fabrication de haute et moyenne technologie continue de reculer dans un grand nombre de pays de l'OCDE, notamment sous l'effet de l'externalisation accrue des produits manufacturés à l'étranger, en particulier hors OCDE, et des activités de délocalisation des multinationales. Y font exception l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque, qui assoient leur position dans les chaînes de valeur manufacturières de l'UE. De 2000 à 2011, l'emploi a chuté dans le secteur des activités de fabrication de haute et moyenne-haute technologie au Royaume-Uni (-42 %), en Espagne (-39 %) et aux États-Unis (-31 %).

Définitions

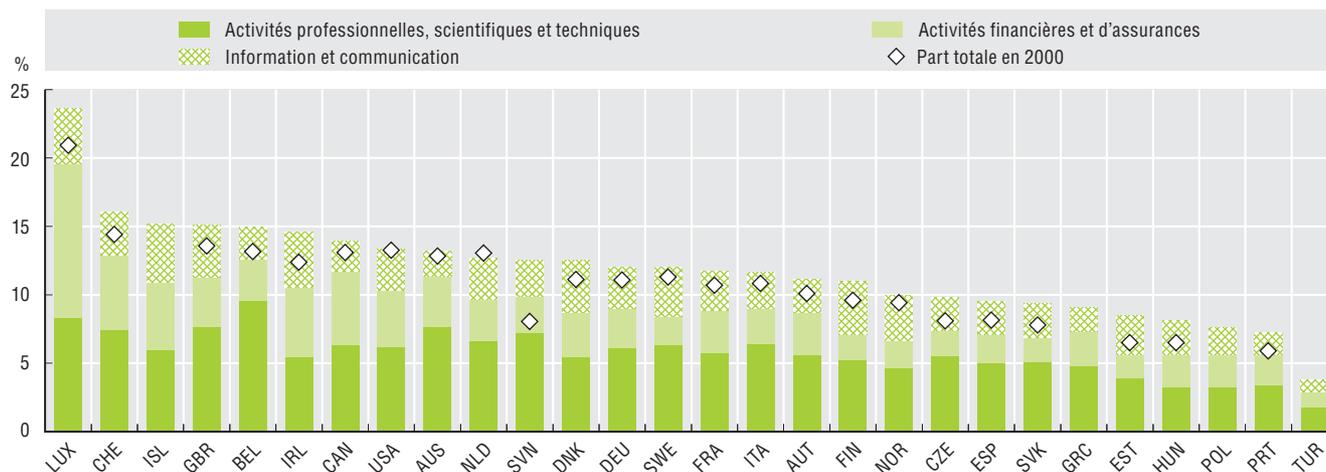
Les services du secteur marchand correspondent aux divisions 45-82 de la CITI Rév. 4. Les services du secteur public englobent les divisions 84-98 de la CITI Rév. 4 : administration publique (84), éducation (85), santé (86-88), autres activités de services collectifs, sociaux et personnels (90-96) et ménages privés (97-98).

Les services « marchands » à forte intensité de savoir renvoient aux sections ci-après de la CITI Rév. 4 : J, information et communication (divisions 58-63) ; K, activités financières et d'assurances (64-66) ; et M, activités professionnelles, scientifiques et techniques (69-75).

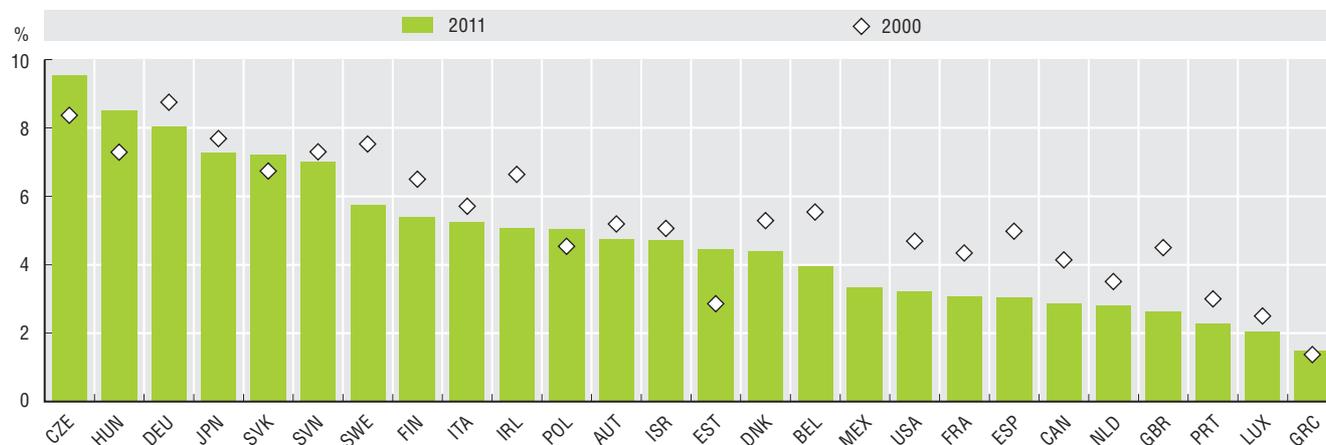
Dans la CITI Rév. 4, la fabrication de haute et moyenne-haute technologie comprend la fabrication des produits chimiques (division 20), des produits pharmaceutiques (21), d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques (26), de matériels électriques (27), de machines et de matériel, n.c.a. (28), de véhicules automobiles (29) et d'autres matériels de transport (30).

L'emploi dans les services « marchands » à forte intensité de savoir, 2000 et 2011

En pourcentage de l'emploi total

Source : OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), CITI Rév. 4, www.oecd.org/sti/stan-fr, mai 2013. Voir notes de chapitre.StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934869>**L'emploi dans les activités de fabrication de haute et moyenne-haute technologie, 2000 et 2011**

En pourcentage de l'emploi total

Source : OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), CITI Rév. 4, www.oecd.org/sti/stan-fr, mai 2013. Voir notes de chapitre.StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934888>**Mesurabilité**

À l'échelle du secteur, la distinction entre les services marchands et publics est approximative, car certains services sont fournis par des entités publiques ou privées, ou par une combinaison des deux. Par exemple, dans la zone OCDE, les services d'enseignement et de santé peuvent relever du secteur privé et dans des proportions diverses, tandis que, dans certains pays, les services postaux et de transport demeurent dans la sphère publique.

Ont été utilisés ici les derniers chiffres de l'emploi, compilés à partir de la CITI Rév. 4 (NACE Rév. 2). Les activités de fabrication de haute et moyenne-haute technologie sont habituellement définies en fonction de l'intensité en R-D, c'est-à-dire des dépenses de R-D rapportées à la production. Cependant, vu l'insuffisance actuelle de données ventilées selon la CITI Rév. 4, il a été recouru à une équivalence approximative fondée sur la définition de la CITI Rév. 3.

Pour les services, d'autres mesures ont été utilisées en complément des dépenses de R-D afin d'établir la définition préliminaire en CITI Rév. 4 des services marchands à forte intensité de savoir qui est appliquée ici. Ces mesures couvrent la structure des compétences de la main-d'œuvre et les indicateurs de l'intensité d'innovation fondés sur les données d'enquêtes relatives à l'innovation.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Emploi », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-60-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.